

# PROGRAMME DE SIGNALISATION

*Schéma directeur – Planification des pôles de  
Romainmôtier*

RAPPORT FINAL



*Version no 1, du 12 octobre 2020.*

# TABLE DES MATIERES

<b><u>1. CONTEXTE GENERAL</u></b> .....	<b>4</b>
1.1. PROJET CANTONAL DE SIGNALISATION TOURISTIQUE.....	4
1.2. COORDINATION DE LA SIGNALISATION SUR LE PLAN REGIONAL ET LOCAL.....	4
<b><u>2. OBJECTIFS</u></b> .....	<b>4</b>
2.1. OBJECTIFS GENERAUX .....	4
2.2. OBJECTIFS TECHNIQUES .....	5
<b><u>3. REALISATION ET LIMITES DU PROJET « ROMAINMOTIER »</u></b> .....	<b>6</b>
3.1. DESTINATION-PILOTE DE ROMAINMOTIER.....	6
3.2. RÉALISATION.....	6
3.3. LIMITES DU PROJET.....	6
PUBLIC-CIBLE .....	6
TERRITOIRE .....	7
MOBILITE .....	7
SIGNALISATION .....	7
CADRE REGLEMENTAIRE .....	7
<b><u>4. ETAT DES LIEUX DE LA SIGNALISATION EXISTANTE</u></b> .....	<b>8</b>
1. SELECTION DES POLES A SIGNALER .....	8
2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES PANNEAUX A DEVELOPPER .....	8
3. CONDITIONS GENERALES DES PANNEAUX A AMENAGER .....	9
4. PANNEAUX A ENTRETENIR .....	9
<b><u>5. SELECTION ET HIERARCHISATION DES POLES A SIGNALER</u></b> .....	<b>10</b>
5.1. OBJECTIFS ET DÉMARCHE.....	10
5.2. RESULTATS .....	10
SELECTION DES POLES A SIGNALER.....	10
HIERARCHISATION DES CATEGORIES DE POLES A SIGNALER .....	11
VALIDATION .....	11
<b><u>6. REGLES ET PRINCIPES DE SIGNALISATION – PHASE DE PLANIFICATION</u></b> .....	<b>11</b>
6.1. OBJECTIFS ET DÉMARCHE.....	11
6.2. REGLES ET PRINCIPES DE SIGNALISATION DEFINIS SUR LE PLAN REGIONAL .....	12
ACCES ROUTIER .....	12
ACCES EN TRANSPORTS PUBLICS .....	15
<b><u>7. RESULTATS</u></b> .....	<b>16</b>
7.1. STRATEGIE GENERALE DE SIGNALISATION .....	16

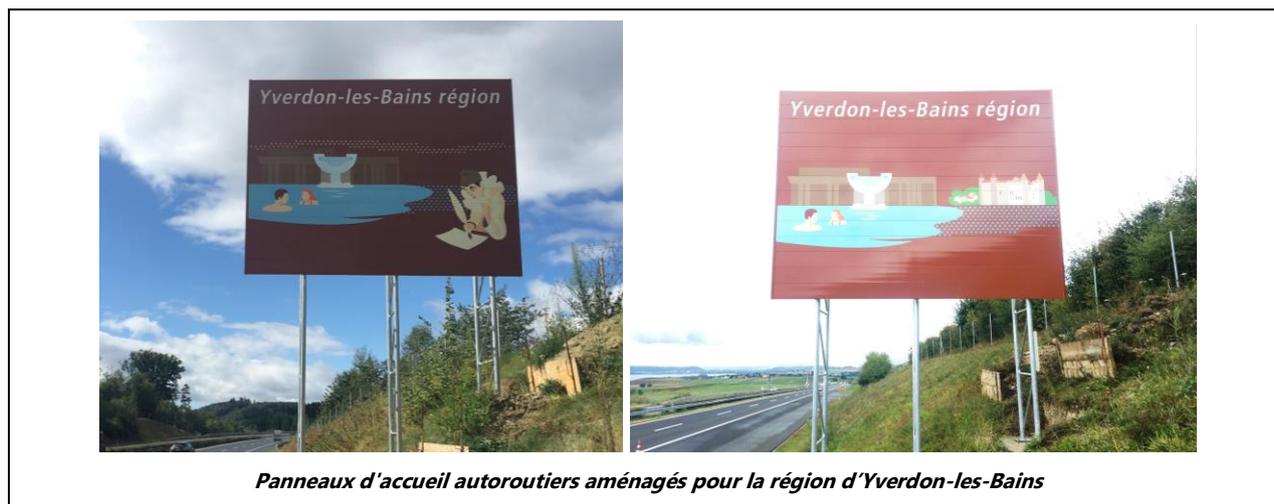
1. SIGNALISATION DE ROMAINMOTIER – DESTINATION TOURISTIQUE D’IMPORTANCE REGIONALE .....	16
2. SIGNALISATION DE L’ABBATIALE (POLE D’IMPORTANCE REGIONALE).....	17
3. SIGNALISATION DE L’OFFICE DU TOURISME, DE LA GARE ET DES PARKINGS .....	17
4. SIGNALISATION DES AUTRES POINTS D’INTERET .....	18
<b>7.2. APPLICATION POLE PAR POLE .....</b>	<b>18</b>
<b><u>8. PREPARATION A LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES RESULTATS .....</u></b>	<b><u>19</u></b>
<b>8.1. OBJECTIFS .....</b>	<b>19</b>
<b>8.2. RESULTATS .....</b>	<b>20</b>
1. RENOUELEMENT DES PANNEAUX D’ACCUEIL SUR LE PLAN ROUTIER .....	20
2. ADAPTATION DU GUIDAGE ROUTIER AUX RESULTATS DE L’ETUDE DE PLANIFICATION .....	21
3. DEVELOPPEMENT D’UN CONCEPT DE SIGNALISATION PIETONNE .....	22
<b><u>ANNEXES .....</u></b>	<b><u>24</u></b>
<b>ANNEXE 1 « LISTE DES REFERENCES CONSULTEES ».....</b>	<b>24</b>
<b>ANNEXE 2 « CRITERES DE SELECTION DES POLES A SIGNALER, CATEGORIE PAR CATEGORIE » .....</b>	<b>24</b>
<b>ANNEXE 3 « LISTE DES POLES SELECTIONNES, CATEGORIE PAR CATEGORIE » .....</b>	<b>25</b>

## 1. CONTEXTE GÉNÉRAL

### 1.1. *Projet cantonal de signalisation touristique*

La volonté de réaliser un projet de signalisation régionale s'inscrit dans la continuité du projet cantonal de signalisation touristique mené à l'échelle des axes routiers les plus importants du territoire (autoroutes, routes cantonales à fort trafic, etc.).

Sur le point de se terminer, ce projet cantonal vise comme objectifs principaux de capter un potentiel de visiteurs encore sous-exploité (opération « séduction ») et guider les automobilistes vers les destinations touristiques les plus importantes du canton à l'aide notamment de panneaux d'annonce et d'accueil.



### 1.2. *Coordination de la signalisation sur le plan régional et local*

La réalisation du projet cantonal de signalisation touristique mené à l'échelle du réseau routier de la région d'Yverdon-les-Bains a souligné l'importance de coordonner l'ensemble des pôles d'un même territoire.

Pour ce faire, la Commission « Tourisme » de l'Association de Développement du Nord Vaudois (ADNV) souhaite compléter la réflexion en cours par la réalisation d'un programme de signalisation pour répondre aux attentes exprimées sur le plan *régional* (échange de clientèle, synergies entre les différentes destinations touristiques de la région, etc.) et *local* (communes, prestataires, etc.).

## 2. OBJECTIFS

### 2.1. *Objectifs généraux*

Dans l'optique de démarrer au mieux le programme de signalisation régional, une étude est tout d'abord menée sur sept destinations-pilote incarnant les différentes réalités géographiques, touristiques et économiques de l'ADNV :

1. Grandson région
2. Orbe
3. Romainmôtier
4. Sainte-Croix / Les Rasses
5. Vallorbe
6. Yverdon-les-Bains
7. Yvonand région

Ces réflexions concernent l'accessibilité aux pôles de la région sur le plan du réseau routier mais également en transports publics (TP) et se fixent comme objectifs généraux :

- Une harmonisation du graphisme de l'ensemble des panneaux de signalisation ;
- Un guidage homogène et logique des habitants, hôtes et visiteurs vers les sites touristiques ;
- Une plus grande fluidité du trafic ;
- Une valorisation de l'offre du territoire sur la base de critères de qualité.

La satisfaction des usagers s'en trouve renforcée, avec une possible incidence sur la fréquentation des sites touristiques.

En outre, sur le plan opérationnel, ces démarches sont autant d'opportunités d'impliquer tous les acteurs concernés et de les sensibiliser à l'intérêt général du territoire et de ses attraits.

## **2.2. Objectifs techniques**

Sur le plan technique, la réalisation de l'étude relative au programme de signalisation des sept destinations-pilote se traduit par :

- L'analyse générale des lieux, services et infrastructures de la région (pôles déjà signalés, recensement de l'offre existante) ;
- La sélection des pôles d'importance régionale (pôles identitaires en lien notamment avec les USP<sup>1</sup> touristiques de la région) et des pôles d'intérêt local (lieux géographiques, hébergement, restauration, transports (gare, etc.), produits du terroir, sites naturels, sites touristiques, services et infrastructures communaux, zones industrielles, etc.) ;
- La hiérarchisation de l'ensemble de l'offre de la région ;
- L'élaboration de règles de signalisation sur le plan régional quel que soit le mode de transport concerné (routes, TP) et leur application sur l'ensemble des pôles sélectionnés (phase de planification des itinéraires à baliser, etc.) ;
- La préparation des conditions de mise en œuvre des résultats de l'étude (mesures à réaliser, gouvernance à organiser, estimation des coûts, etc.).

Pour la région et les communes concernées, cette phase d'étude représente une étape indispensable à réaliser avant tout projet de mise en œuvre (production et aménagement de panneaux)<sup>2</sup>. Il en résulte un document de planification<sup>3</sup> :

- Pour la mise en œuvre des pôles à signaler ;
- Pour les demandes de soutien financier à adresser au Service vaudois de la Promotion, de l'Economie et de l'Innovation (SPEI)<sup>4</sup> ;
- Pour les demandes d'autorisation à adresser à la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) de l'Etat de Vaud.

---

<sup>1</sup> Unique Selling Proposition.

<sup>2</sup> Réfléchir globalement avant d'agir localement.

<sup>3</sup> Schéma directeur de signalisation.

<sup>4</sup> Ex. : prise en charge à 100% des frais liés au développement, à la production et à l'aménagement des panneaux d'accueil routiers des destinations touristiques d'importance régionale.

---

## 3. RÉALISATION ET LIMITES DU PROJET « ROMAINMÔTIER »

---

### **3.1. Destination-pilote de Romainmôtier**

Parmi les sept destinations-pilote d'Yverdon-les-Bains région, Romainmôtier est retenue pour ses réalités géographiques ou son offre culturelle, naturelle et touristique ; des caractéristiques spécifiques aux villages patrimoniaux de la région.

### **3.2. Réalisation**

Le projet est piloté par un groupe de travail (GT) composé de :

- Mme Delphine Reymond, Office du tourisme de Romainmôtier
- M. Nils Monbaron, Municipal
- M. Pierre Droz, Tourisme régional – ADN

Dans l'optique de mener à bien les objectifs du projet, le GT est accompagné par le bureau d'études Signaxis Sàrl spécialisé dans la gestion de projets de signalisation, responsable notamment de produire les pièces techniques utiles à la réalisation du projet.

Sur le plan du processus de validation, les résultats de l'étude sont présentés à la Municipalité (validation locale), puis à la Commission Tourisme de l'ADN (coordination régionale).

Sur le plan financier, le projet est soutenu par l'Etat de Vaud à hauteur de 79.5%, par l'intermédiaire du SPEI.

### **3.3. Limites du projet**

#### **PUBLIC-CIBLE**

De manière générale, les outils de signalisation sont destinés aux personnes qui ne connaissent pas ou que très peu la région :

- Visiteurs étrangers et suisses qui découvrent généralement la région pour la première fois et qui, de fait, ne connaissent pas le territoire ;
- Visiteurs résidant à proximité de Romainmôtier et personnes en lien avec le trafic de transit<sup>5</sup> qui ne viennent que sporadiquement dans la région.

A ce titre, les paramètres suivants doivent être considérés dans toute réflexion propre au développement d'outils de signalisation :

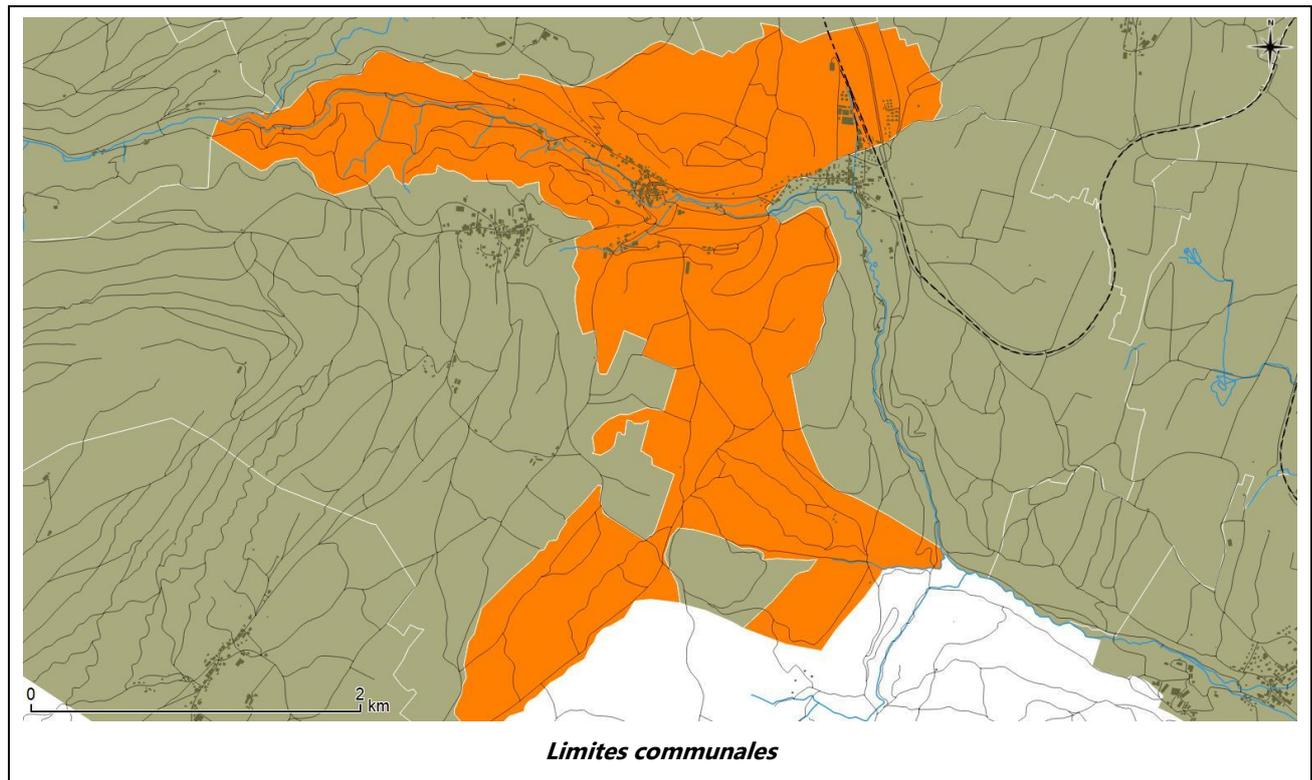
- Des visiteurs qui potentiellement ne parlent pas le français ;
- Un public-cible en mouvement à la recherche d'informations sur la région d'accueil et ses services ;
- Des visiteurs dans un état d'esprit « Vacances » pour les touristes de loisirs.

---

<sup>5</sup> Ex. : Déplacements dans la région de marchandises ou personnes pour réunion professionnelle, etc..

## TERRITOIRE

Sur le plan territorial, l'analyse de la signalisation se concentre sur la commune de Romainmôtier.



## MOBILITÉ

L'étude traite de manière globale la question de l'accessibilité aux différents points d'intérêt de Romainmôtier, que ce soit en véhicule privé (transport individuel motorisé), en transports publics, voire à pied.

## SIGNALISATION

Sur le plan de la signalisation, le projet se concentre sur les fonctions :

- De guidage : permettre aux visiteurs de rejoindre leur lieu d'intérêt ;
- D'information : renseigner les visiteurs sur l'offre touristique existante une fois arrivés à destination ;
- D'accueil : mentionner les « portes d'entrée » des pôles concernés (panneau d'accueil touristique, panneau d'entrée de localité, enseigne, etc.).

En outre, les catégories suivantes ne sont pas prises en considération :

- Signalisation de police (Cédez le passage, Interdiction de circuler, etc.) ;
- Plaques nominatives des rues ;
- Indicateurs de direction liés aux réseaux « SuisseMobile », « Vaud Rando » ou tout autre sentier thématique ;
- Outils de signalisation relatifs aux manifestations.

Sur le plan de la localisation des outils de signalisation, le projet traite en priorité les questions relatives au domaine public, sous la responsabilité du canton ou des communes.

## CADRE RÉGLEMENTAIRE

Tout projet de signalisation devant respecter le cadre réglementaire en vigueur, l'étude est réalisée sur la base des lois, ordonnances, directives ou normes suivantes :

- Convention de Vienne sur la signalisation routière

- Loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR, RS 741.01)
- Ordonnance sur la signalisation routière (OSR) 741.21
- Instructions fédérales du 14 mai 2012 concernant la signalisation touristique sur les autoroutes et les semi-autoroutes
- Norme VSS SN 640 817d Signalisation des routes principales et secondaires – Indicateurs de direction, présentation
- Norme VSS SN 640 827c Signalisation touristique sur les routes principales et secondaires
- Norme VSS SN 640 828 Signaux routiers Indicateurs de direction pour les hôtels
- Norme VSS SN 640 830c Signaux routiers – Ecriture
- Norme VSS SN 640 846 Signaux – Disposition sur les routes principales et secondaires
- Loi cantonale sur les procédés de réclame
- Fiche cantonale N 023 Signalisation industrielle, entreprise
- Directive cantonale 09 17 Panneaux d'entrée de localité
- Notes régionales développées au niveau des Alpes vaudoises (région-pilote sur le plan cantonal) pour les catégories « Parahôtellerie », « Secteur viticole (vignerons-encaveurs, caveaux) et produits du terroir », « Restaurant situé hors localité », « Equipement et service public local » et « Site touristique d'intérêt local ».

## 4. ETAT DES LIEUX DE LA SIGNALISATION EXISTANTE

L'état des lieux de la signalisation existante de Romainmôtier permet d'identifier quatre enjeux principaux à considérer pour l'ensemble du projet.

### 1. SÉLECTION DES PÔLES À SIGNALER

- Enjeu relatif aux critères de sélection des informations à signaler par rapport aux problèmes de « surcharge d'information » :



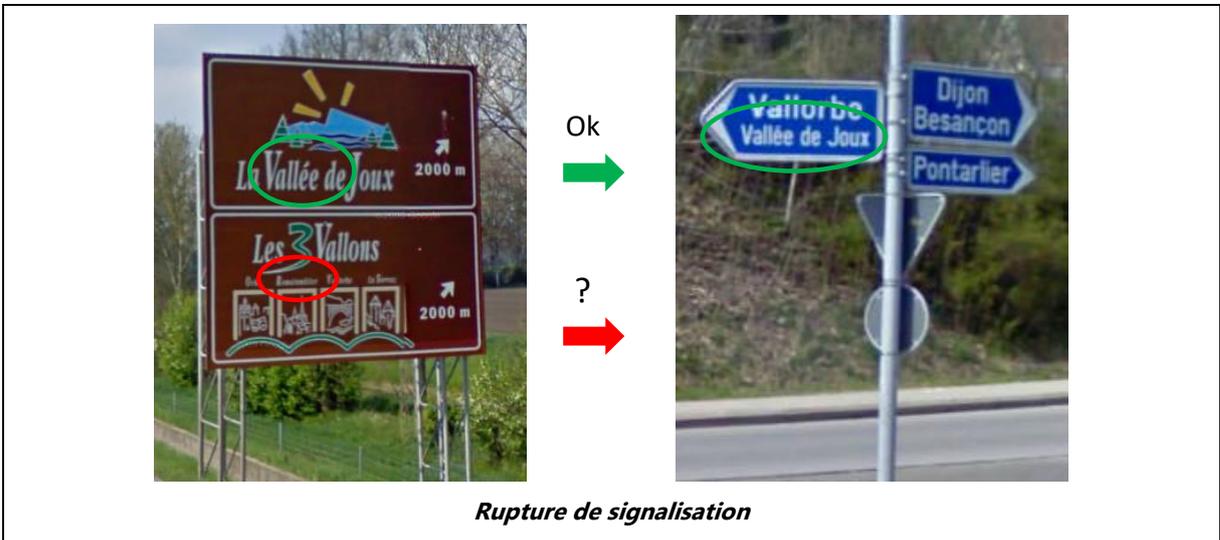
### 2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES PANNEAUX À DÉVELOPPER

- Enjeu relatif aux caractéristiques techniques des outils de signalisation à développer pour répondre au problème de « diversité », de surcharge d'information et de taille trop petite (visibilité) de certains panneaux :



**3. CONDITIONS GÉNÉRALES DES PANNEAUX À AMÉNAGER**

- Enjeu relatif aux conditions d'aménagement des outils de signalisation développés par rapport aux problèmes de « rupture de signalisation » :



**4. PANNEAUX À ENTREtenir**

- Enjeu relatif à l'entretien des outils de signalisation pour répondre aux problèmes « d'usure » :



## 5. SÉLECTION ET HIÉRARCHISATION DES PÔLES À SIGNALER

### 5.1. Objectifs et démarche

L'offre de la commune de Romainmôtier étant importante quantitativement, une sélection des pôles à signaler apparaît comme obligatoire afin d'éviter de perdre en lisibilité<sup>6</sup> ou de générer un sentiment d'insatisfaction auprès des visiteurs lié à la découverte de lieux de moindre intérêt.

Pour ce faire, les lieux, infrastructures ou services identifiés au niveau du recensement de l'offre existante<sup>7</sup> sont évalués en regard de critères de qualité<sup>8</sup> définis pour chacune des catégories définies (processus de sélection des pôles à signaler).

Au final, une proposition de liste des pôles à signaler sur le plan régional et local est établie pour Romainmôtier.

En outre, dans l'optique de répondre aux problèmes de surcharge d'information au sein de certaines zones bâties densifiées ou certains carrefours routiers, une hiérarchisation est établie entre les différentes catégories sélectionnées.

### 5.2. Résultats

#### SÉLECTION DES PÔLES À SIGNALER

La réflexion menée jusqu'à ce jour a permis de sélectionner 36 pôles<sup>9</sup> à l'échelle de la commune de Romainmôtier, répartis selon 6 catégories différentes :

CATEGORIES	NOMBRE
1. • Culture	6
2. • Equipements et services publics	8
3. • Hébergement	7
4. • Lieux géographiques	4
5. • Restauration	6
6. • Transport	5
	<b>36</b>

Concernant la catégorie « Nature », cette dernière sera traitée dans le cadre de la réflexion menée à l'échelle du Vallon du Nozon, dans un deuxième temps.

<sup>6</sup> « Trop d'informations tue l'information » !

<sup>7</sup> Cf. annexe 1 « Liste des références consultées ».

<sup>8</sup> Cf. annexe 2 « Critères de sélection des pôles d'intérêt local, catégorie par catégorie ».

<sup>9</sup> Cf. annexe 3 « Liste des pôles à signaler ».

## HIÉRARCHISATION DES CATÉGORIES DE PÔLES À SIGNALER

La hiérarchisation établie entre les différentes catégories de pôles sélectionnés se compose de 6 niveaux principaux :

CATEGORIE	EXEMPLE(S)
1. Indicateur de direction générale	• Lausanne, Vallée de Joux, Yverdon-les-Bains
2. Pôle d'importance régionale (pôle identitaire pour la région)	• Romainmôtier, Abbatale
3. Lieu géographique (village, hameau, etc.) (pôle collectif)	• Envy, etc.
4. Office du tourisme (information), pôles « Transport » (parking, gare, etc.) (principales portes d'entrée de la région)	• Office du tourisme, Gare Croy/Romainmôtier, Parking du Boléron, etc.
5. Sites culturels (Positionnement stratégique)	• Grange de la Dîme, Galerie La Grange, Maison du Prieur, etc.
6. Autres pôles (arbitrage éventuel par les représentants de la région)	• Hébergement, Restauration, etc.

### VALIDATION

Dans sa séance du 8 juin 2020, la Municipalité de Romainmôtier a validé le document relatif à la sélection des pôles à signaler.

## 6. RÈGLES ET PRINCIPES DE SIGNALISATION – PHASE DE PLANIFICATION

### 6.1. Objectifs et démarche

Sur la base de la liste des pôles sélectionnés, des règles et principes de signalisation sont définis à l'échelle de l'ensemble de la région et appliqués pôle par pôle (phase de planification).

De manière générale, ces règles cherchent à optimiser l'impact des outils de signalisation en visant un minimum d'information pour un maximum de visibilité.

Sur un plan technique, il s'agit :

- D'établir les itinéraires à baliser pour guider les usagers du territoire jusqu'au lieu de l'activité, quel que soit le mode de déplacement utilisé (véhicule privé, TP, déplacement piéton) ;
- De définir le type d'outils de signalisation à aménager (indicateur de direction, panneau d'accueil, panneau d'information, enseigne, etc.).

La planification des pôles à signaler se différencie principalement en fonction :

- De la catégorie et de la position hiérarchique du pôle considéré<sup>10</sup> ;
- De sa localisation :
  - Par rapport aux autres pôles à signaler (pôle situé à proximité d'autres pôles, pôle isolé, etc.) ;
  - Par rapport aux principales infrastructures d'accès (routes, gare, etc.).

<sup>10</sup> Plus le pôle est élevé dans la hiérarchie, plus les itinéraires à baliser seront nombreux et longs, notamment sur le plan routier.

Au final, il s'agit d'établir :

- Une stratégie générale de signalisation à l'échelle de la commune de Romainmôtier ;
- Un scénario de signalisation pour chaque pôle sélectionné ; un scénario illustré sous la forme d'une fiche technique de planification.

## 6.2. Règles et principes de signalisation définis sur le plan régional

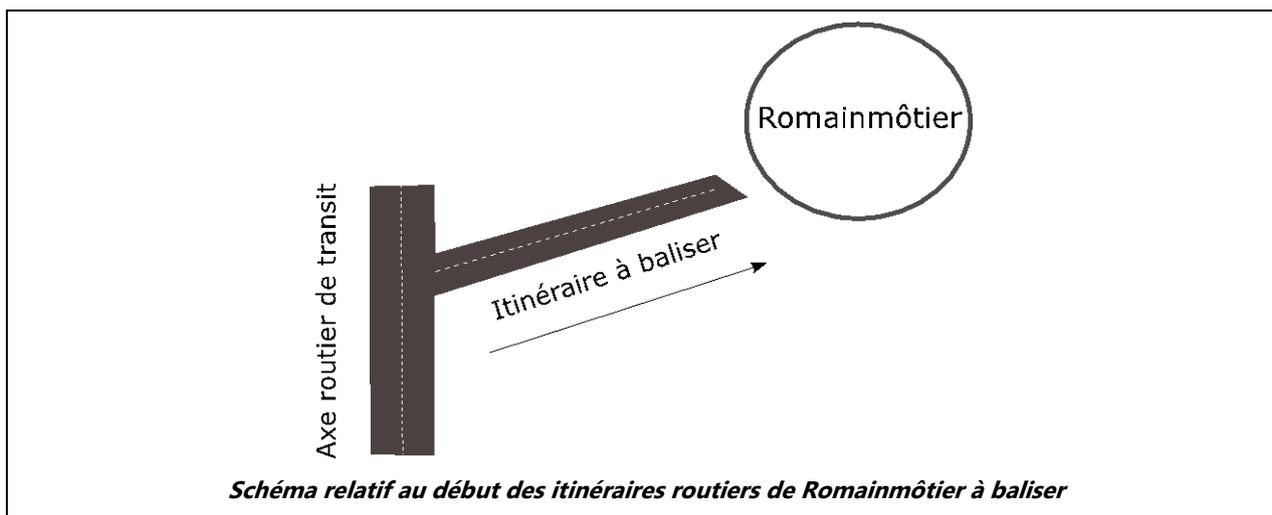
### ACCÈS ROUTIER

Sur le plan de la signalisation à mettre en place au niveau du réseau routier, la planification tient compte de quatre étapes principales :

1. Identification du début de l'itinéraire à baliser ;
2. Guidage le long de l'itinéraire à baliser afin d'éviter les ruptures de signalisation (approche globale) ;
3. Information pour communiquer aux visiteurs qu'ils sont arrivés à destination (message de bienvenue, enseigne, etc.) ;
4. Identification d'un parking pour permettre aux visiteurs de passer du statut « d'automobiliste » à celui de « piéton ».

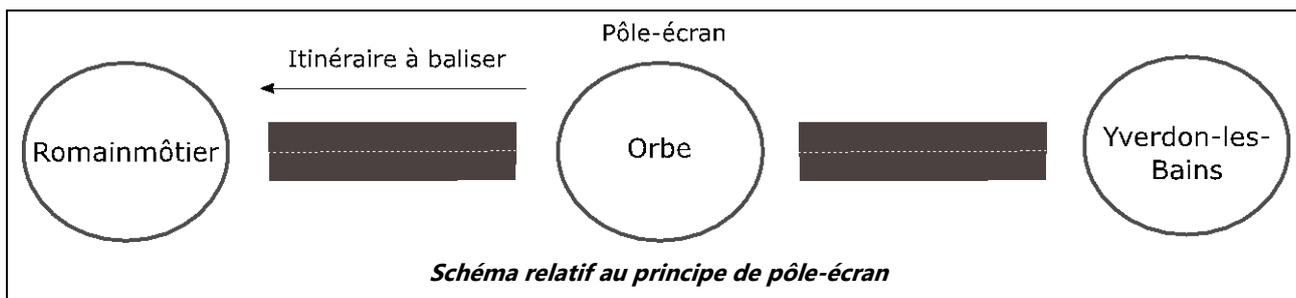
#### 1. Début de l'itinéraire à baliser

Romainmôtier, en tant que destination touristique d'importance régionale, est signalée depuis les axes de transit les plus importants situés à proximité de la région mais qui ne la traversent pas.



Sur le plan régional, dans une logique de complémentarité avec les autres destinations touristiques (échange de clientèle), Romainmôtier est signalée dès leur sortie pour autant qu'aucune autre destination ne se trouve sur l'itinéraire concerné (logique de pôle-écran).

A titre d'exemple, Romainmôtier est signalée depuis Orbe mais pas depuis Yverdon-les-Bains, Orbe faisant office de pôle-écran.



Sur le plan local :

- Pour les pôles situés le long des principaux axes de circulation les plus importants de la commune en termes d'infrastructures et de flux de personnes et véhicules, aucune signalisation routière n'est prévue<sup>11</sup>.
- Pour les pôles situés en dehors des principaux axes de circulation de Romainmôtier, leur traitement en termes de signalisation commence à partir du moment où les automobilistes doivent quitter le réseau formé par les axes de circulation les plus importants de la commune.
- Pour les pôles situés au sein d'un même pôle collectif (hameau p.ex.), les itinéraires à baliser sont considérés seulement à partir des entrées du pôle collectif correspondant (principe de « poupées russes emboîtées »).

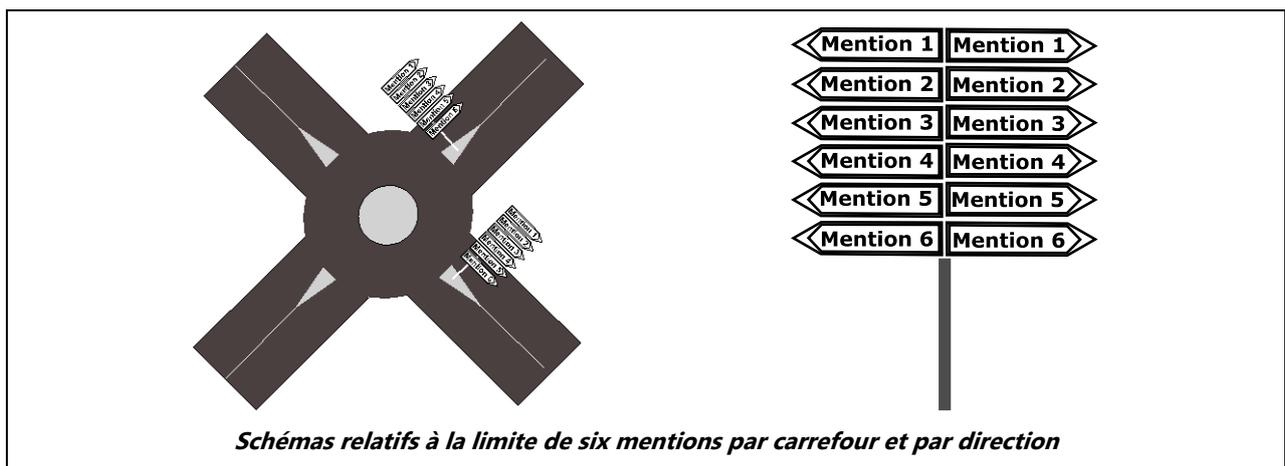
Pour les catégories « Sentiers didactiques » et « Restaurants »<sup>12</sup>, aucune signalisation routière n'est prévue.

## 2. Guidage

De manière générale :

- Le guidage privilégie l'accès le plus direct au pôle tout en évitant dans la mesure du possible de traverser les zones bâties densifiées.
- Une signalisation est mise en place le long d'un itinéraire à baliser à chaque fois qu'il y a hésitation quant à la direction à suivre.

Afin de répondre aux éventuels problèmes de surcharge d'information au sein de certains carrefours concernés par la signalisation de plusieurs pôles, le nombre de mentions à signaler se limite à six par carrefour et par direction :



Il s'agit à ce titre de tenir compte de la réduction de la capacité de lecture d'un automobiliste en mouvement.

En termes d'arbitrage, les critères suivants sont appliqués :

1. Privilégier les pôles les plus importants hiérarchiquement ;
2. Pour les pôles de même niveau hiérarchique, privilégier le pôle le plus proche géographiquement.

Pour les pôles non retenus, la réflexion se poursuit au niveau du carrefour suivant selon les mêmes règles.

<sup>11</sup> Nécessité d'avoir une enseigne suffisamment visible depuis les axes de circulation ; sous la responsabilité du représentant du pôle.

<sup>12</sup> Signalisation uniquement sur le plan piéton, au niveau des principaux plans de situation de la commune ; en complément des brochures distribuées par l'Office du tourisme.

### 3. Fin de l'itinéraire

Pour Romainmôtier, signalée en tant que destination touristique d'importance régionale, un panneau d'accueil touristique est aménagé aux entrées du pôle, au niveau des axes de circulation les plus importants de la région.



Pour les pôles collectifs, notamment les hameaux, un panneau d'entrée de localité permet de signaler l'entrée du pôle correspondant.



Pour les autres pôles, la présence d'une enseigne visible située au niveau du point d'accès final vient confirmer aux visiteurs qu'ils sont arrivés à destination.



#### 4. Parking

Une fois arrivé à destination, l'automobiliste est orienté vers le parking le plus proche afin qu'il puisse devenir « piéton ».

A partir du parking, le visiteur poursuit son itinéraire à pied selon deux cas de figure principaux :

1. En rejoignant directement l'entrée du pôle si cette dernière se trouve à proximité immédiate ;
2. En suivant une signalisation piétonne complémentaire (indicateur de direction individuel, plan de situation, etc.) si l'entrée du pôle est jugée trop éloignée du parking.

#### ACCÈS EN TRANSPORTS PUBLICS

Afin de garantir une cohérence territoriale globale, la signalisation ne peut se limiter au réseau routier. Des réponses tout aussi structurées doivent être apportées pour les usagers des TP.

Sur le plan de la signalisation à mettre en place, la planification tient compte de trois étapes principales :

1. Identification du début de l'itinéraire à baliser ;
2. Orientation sur la base d'une signalisation piétonne ;
3. Information pour communiquer aux visiteurs qu'ils sont arrivés à destination (message de bienvenue, enseigne, etc.).

##### 1. Début de l'itinéraire à baliser

De manière générale, l'accès en TP à Romainmôtier et ses pôles s'appuie en premier lieu sur les principales « portes d'entrée » de la région situées à proximité qui permettent aux visiteurs de passer du statut « d'usager des TP » à celui de « piéton » (gares).

En complément, si les « portes d'entrée » principales de la ville ne se trouvent pas à moins de 1km du pôle considéré, une analyse spécifique aux arrêts de bus est menée.

##### 2. Orientation

A partir de la gare ou de l'arrêt de bus concerné, le visiteur poursuit son itinéraire à pied.

Dans l'optique d'éviter la multiplication des panneaux sur le domaine public, une signalisation piétonne collective (plan de situation) est aménagée de manière visible dès la descente du train ou du bus, qui permet aux visiteurs de localiser les pôles situés dans un rayon de 1'000 mètres environ.

Pour les pôles qui n'ont pas de gare ou d'arrêt de bus situé à moins de 1'000 m., l'accès en TP n'est pas considéré.

##### 3. Fin de l'itinéraire

De manière générale, la fin de l'itinéraire se caractérise par une enseigne visible située au niveau du point d'accès final ; une enseigne qui vient confirmer aux visiteurs qu'ils sont arrivés à destination.

## 7. RÉSULTATS

### 7.1. Stratégie générale de signalisation

Les règles et principes de signalisation définis sur le plan régional et appliqués aux 36 pôles sélectionnés pour Romainmôtier permettent d'établir une stratégie générale de signalisation composée de 4 étapes principales.

#### 1. SIGNALISATION DE ROMAINMÔTIER – DESTINATION TOURISTIQUE D'IMPORTANCE RÉGIONALE

En tant que destination touristique d'importance régionale, Romainmôtier est balisée sur le plan routier depuis les axes de transit les plus importants situés à proximité du village mais qui ne la traversent pas jusqu'au panneau d'accueil touristique ou jusqu'au panneau d'entrée de localité correspondant.

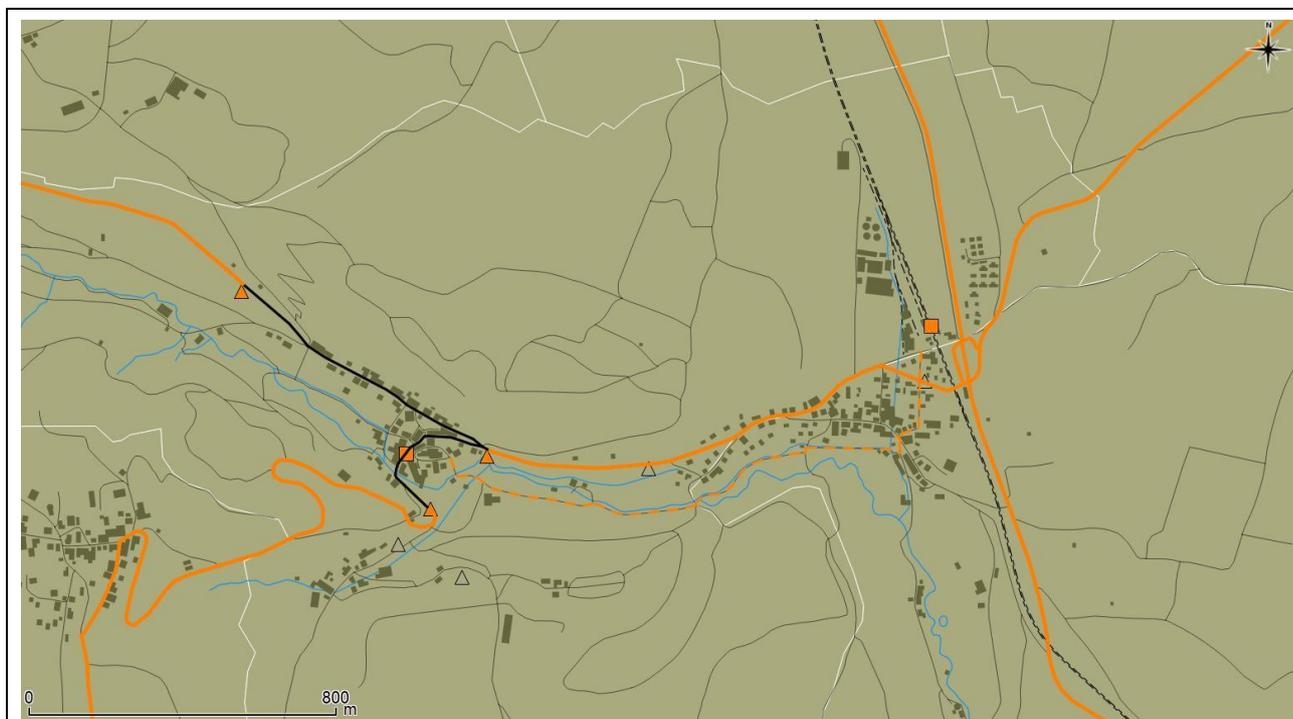
Parmi les axes de transit les plus importants situés à proximité de Romainmôtier, on retiendra :

- L'axe cantonal Le Pont (Vallée de Joux) – Vallorbe – Orbe ;
- L'axe cantonal Orbe – La Sarraz – Cossonay ;
- L'axe cantonal Cossonay – L'Isle – Le Pont (Vallée de Joux).

Le balisage se poursuit jusqu'aux entrées de Romainmôtier illustrées par des panneaux d'accueil touristiques.

Sur le plan de l'accès en TP, la principale porte d'entrée de la destination touristique se situe logiquement au niveau de la gare Croy-Romainmôtier. Depuis la gare, les visiteurs s'orientent à partir d'un plan de situation et d'un balisage piéton en fonction du but final recherché.

En outre, comme la gare est relativement éloignée du centre de Romainmôtier, l'accès en TP est également considéré sur le plan des arrêts de bus avec l'arrêt « Romainmôtier-Eglise » comme deuxième porte d'entrée principale. Depuis l'arrêt de bus, les visiteurs s'orientent également à partir d'un plan de situation en fonction du but final recherché.



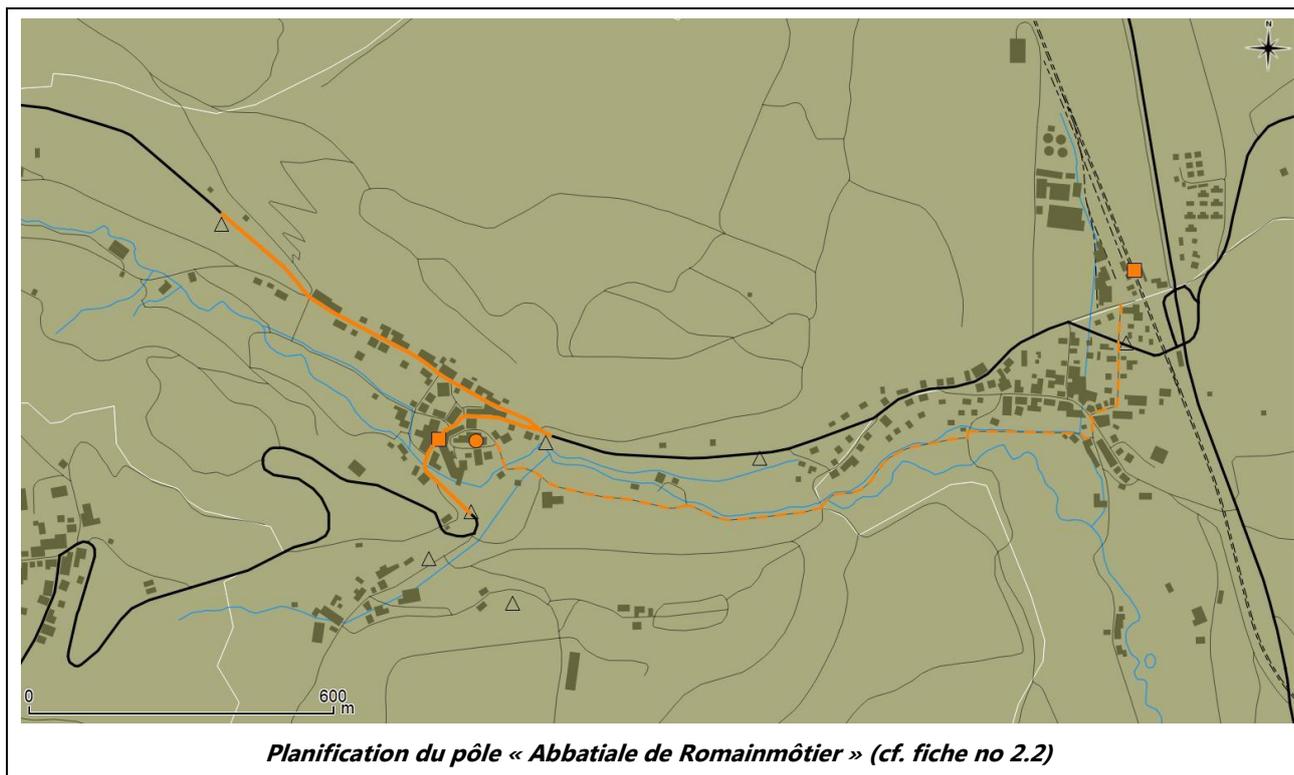
*Planification du pôle « Romainmôtier » (cf. fiche no 2.1)*

## 2. SIGNALISATION DE L'ABBATIALE (PÔLE D'IMPORTANCE RÉGIONALE)

A partir du panneau d'accueil touristique ou du panneau d'entrée de localité « Romainmôtier », le balisage routier relatif à l'Abbatiale (pôle d'importance régionale) prend le relais et se poursuit jusqu'au point d'aboutissement correspondant (parking).

Depuis le parking, les automobilistes rejoignent à pied directement l'entrée du site située à proximité immédiate.

Sur le plan de l'accès en TP, les principales portes d'entrée pour accéder au site se situent également au niveau de la gare Croy-Romainmôtier et de l'arrêt de bus « Romainmôtier-Eglise ». Depuis la gare, les visiteurs s'orientent à partir d'un plan de situation pour rejoindre l'entrée de l'Abbatiale. Depuis l'arrêt de bus, les visiteurs rejoignent à pied l'entrée du site située à proximité immédiate.



## 3. SIGNALISATION DE L'OFFICE DU TOURISME, DE LA GARE ET DES PARKINGS

Tout comme pour l'Abbatiale, le balisage routier relatif à l'Office du tourisme (cf. fiche no 4.1), à la gare Croy-Romainmôtier (cf. fiche no 4.4) et aux parkings de Champbaillard (cf. fiche no 4.5) et du Boléron (cf. fiche no 4.6) démarre à partir du panneau d'accueil touristique ou du panneau d'entrée de localité « Romainmôtier ».

Pour ces pôles, le balisage routier est planifié jusqu'au point d'aboutissement correspondant (parking).

Depuis le parking correspondant, les automobilistes rejoignent à pied directement l'entrée du pôle située à proximité immédiate.

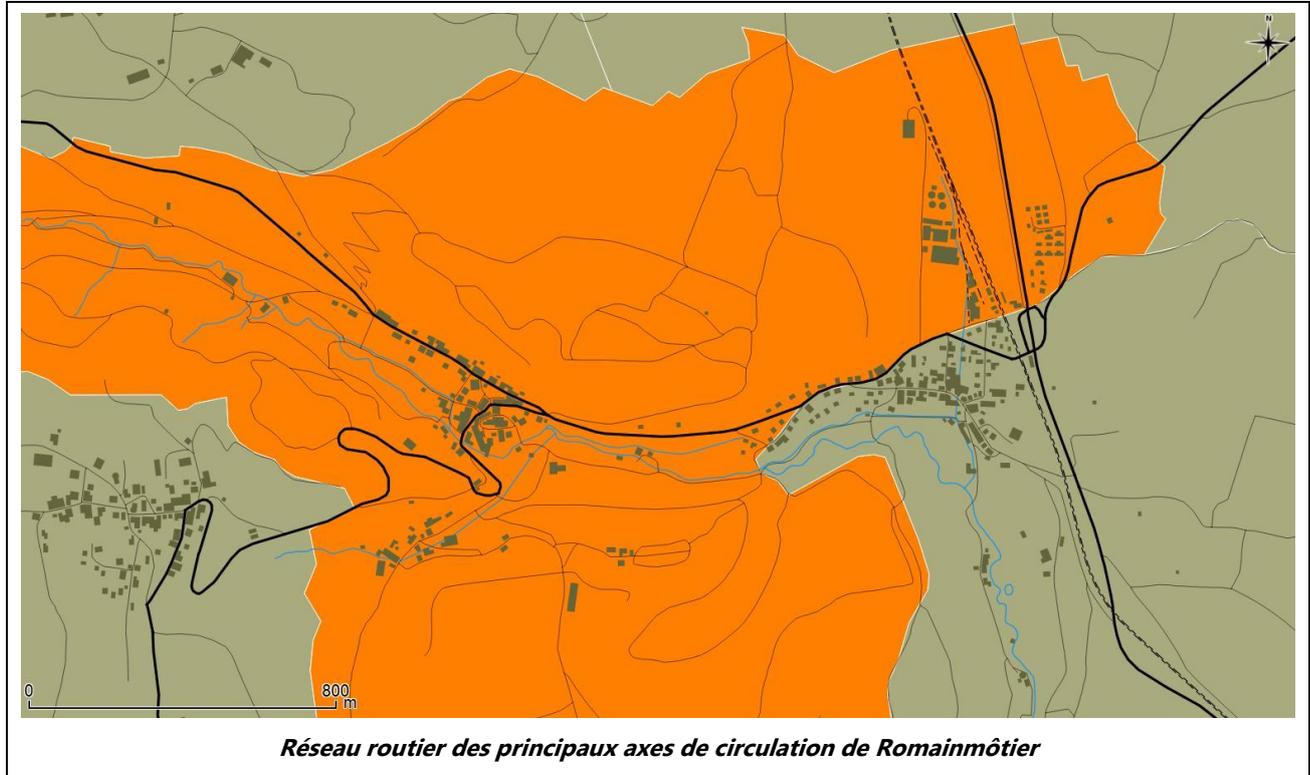
Au niveau de l'accès en TP, on retiendra à nouveau comme principales portes d'entrée la gare Croy-Romainmôtier et l'arrêt de bus « Romainmôtier-Eglise ».

Depuis la gare ou l'arrêt de bus, les visiteurs s'orientent à partir d'un plan de situation pour rejoindre l'entrée du pôle concerné ou rejoignent à pied l'entrée du pôle située à proximité immédiate.

#### 4. SIGNALISATION DES AUTRES POINTS D'INTÉRÊT

Pour la planification de tous les autres pôles, on retiendra principalement l'application des trois principes de base suivants sur le plan routier :

1. Aucune signalisation routière n'est prévue pour les pôles situés le long des principaux axes de circulation les plus importants de la commune en termes d'infrastructures et de flux de personnes et véhicules.



2. Pour les pôles situés en dehors des principaux axes de circulation de la commune, les itinéraires routiers sont à considérer à partir du moment où les automobilistes quittent le réseau formé par les axes de circulation les plus importants de la commune et jusqu'au point d'aboutissement correspondant (parking).
3. Depuis le parking correspondant, les automobilistes rejoignent à pied directement l'entrée du pôle située à proximité immédiate.

Concernant l'accès en TP, à ce stade de la réflexion, tous les pôles sélectionnés se trouvent à moins d'1km soit de la gare Croy-Romainmôtier, soit d'un arrêt de bus. L'accès en TP est donc considéré pour tous les pôles retenus.

Depuis la gare ou de l'arrêt de bus correspondant, soit les visiteurs rejoignent à pied l'entrée du pôle située à proximité immédiate, soit ils s'orientent à partir d'un plan de situation.

#### 7.2. Application pôle par pôle

L'application pôle par pôle des règles et principes régionaux et de la stratégie générale de signalisation se traduit par l'élaboration d'une fiche de planification par pôle (scénario de signalisation).

Chaque fiche est composée :

- Du numéro et du nom du pôle ;
- Du nom de la commune correspondante ;
- De la catégorie d'appartenance ;
- Du niveau hiérarchique ;
- Du but final recherché ;

- Du nombre d'itinéraires routiers à traiter ;
- Du point d'aboutissement routier à considérer ;
- Du point d'aboutissement TP à considérer ;
- D'une carte de synthèse ;
- D'éventuelles remarques complémentaires à considérer.

No 6.1 Administration communale	No 6.9 Camping Le Nozon
<b>1. Présentation générale</b>	<b>1. Présentation générale</b>
<b>Commune</b> Romainmôtier	<b>Commune</b> Romainmôtier
<b>Catégorie d'appartenance</b> Equip. et service public	<b>Catégorie d'appartenance</b> Hébergement Para hôtellerie
<b>Niveau hiérarchique</b> 6	<b>Niveau hiérarchique</b> 6
<b>2. Planification</b>	<b>2. Planification</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>But final recherché:</b>  Enseigne relative au pôle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>But final recherché:</b>  Enseigne relative au pôle</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nbre d'itinéraires routiers à traiter:</b>  0 Accès routier principal via la signalisation du pôle "Romainmôtier" (Signalisation collective). Rôle situé le long des principaux axes de circulation de Romainmôtier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nbre d'itinéraires routiers à traiter:</b>  1 Accès routier principal via la signalisation du pôle "Romainmôtier" (Signalisation collective). Itinéraire à traiter dès qu'on quitte le réseau des axes de circulation les plus importants de Romainmôtier.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Point(s) d'aboutissement routier(s):</b>  Parking situé à proximité du but final recherché. Depuis le parking, rejoindre à pied l'entrée du pôle située à proximité immédiate.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Point(s) d'aboutissement routier(s):</b>  Parking situé à proximité du but final recherché. Depuis le parking, rejoindre à pied l'entrée du pôle située à proximité immédiate.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Point(s) d'aboutissement TP:</b>  Gare Croix-Romain./ Arrêt de bus Romain.-Eglise Depuis la gare, orientation à partir des plans de situation et du balisage piéton "Gare-Centre Romain". Depuis l'arrêt de bus, rejoindre à pied l'entrée du pôle située à proximité immédiate.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Point(s) d'aboutissement TP:</b>  Arrêt de bus Romainmôtier-Eglise Depuis l'arrêt de bus, orientation à partir d'un plan de situation.</li> </ul>
	
<ul style="list-style-type: none"> <li> Limites communales</li> <li> Bâtiments</li> <li> Réseau routier principal</li> <li> Réseau ferroviaire</li> <li> Itinéraire routier à baliser</li> <li> Itinéraire piéton à baliser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Limites communales</li> <li> Bâtiments</li> <li> Réseau routier principal</li> <li> Réseau ferroviaire</li> <li> Itinéraire routier à baliser</li> <li> Itinéraire piéton à baliser</li> </ul>
<b>Remarques, divers</b>	<b>Remarques, divers</b>
-	-

Ex. de fiches de planification

A ce stade de la réflexion, l'application des règles et principes de signalisation sur la liste des pôles sélectionnés a permis la réalisation de 36 fiches de planification<sup>13</sup>.

## 8. PRÉPARATION À LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES RÉSULTATS

### 8.1. Objectifs

Dans l'optique de préparer au mieux la phase de mise en œuvre des résultats de l'étude, plusieurs mesures sont identifiées à ce stade de la réflexion avec, pour chaque mesure, la présentation, dans les grandes lignes :

- Du contexte général et des objectifs visés ;
- Du modèle de gouvernance à mettre en place ;
- Des principales étapes du projet ;
- Des coûts de mise en œuvre (estimation) ;
- Du modèle de financement ;
- Du calendrier envisagé.

<sup>13</sup> Cf. document de travail correspondant.

## 8.2. Résultats

A ce stade de la réflexion, **trois** mesures principales de mise en œuvre sont proposées :

1. Renouvellement des panneaux d'accueil sur le plan routier.
1. Adaptation du guidage routier aux résultats de l'étude de planification.
2. Développement d'un concept de signalisation piétonne aux endroits stratégiques du territoire (interface) : gare, parking, point d'information.

### 1. RENOUELEMENT DES PANNEAUX D'ACCUEIL SUR LE PLAN ROUTIER

**Contexte général et objectifs :**



**Gouvernance :**

- Pilotage : GT constitué pour la phase d'étude (planification) du programme de signalisation.
- Accompagnement : bureau d'études Signaxis.
- Développement graphique : Agence Oïkom.
- Entreprise en charge des travaux : *à définir en temps voulu.*
- Validation : GT, Municipalité, ADN, Canton (DGMR, SPEI, OTV).

**Etapes principales :**

1. Définition du concept : contenu graphique (texte et image) à développer, emplacements des futurs panneaux d'accueil.
2. Validation du concept.
3. Développement graphique du contenu (cahier des charges, briefing, réalisation, etc.).
4. Analyse technique des emplacements.
5. Validation du graphisme et des emplacements.
6. Préparation des travaux (production et pose): cahier des charges, appel d'offres, évaluation, adjudication, briefing, etc..
7. Lancement des travaux.
8. Communication des résultats.

**Estimation des coûts :**

- Accompagnement : 2-3'000.- HT.
- Développement graphique : env. 2'000.- HT par image.
- Production, aménagement : 8-10'000.- HT par panneau.

**Financement :**

- Accompagnement : 100% SPEI (*à confirmer*).
- Développement graphique : 100% SPEI (*à confirmer*).
- Production, aménagement : 100% SPEI (*à confirmer*).

**Calendrier :**

- Lancement de la mesure : de suite.
- Objectif : fin 2021.

**2. ADAPTATION DU GUIDAGE ROUTIER AUX RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE PLANIFICATION****Contexte général et objectifs :**

- Un état de lieux de la signalisation existante (cf. chapitre 4) qui montre le besoin d'améliorer les panneaux routiers à l'échelle de plusieurs carrefours.
- Volonté d'adapter le guidage routier aux résultats de l'étude de planification dans l'optique d'optimiser l'impact des panneaux et la fluidité du trafic.

**Gouvernance :**

- Pilotage : GT spécifique à la signalisation routière (*composition à définir*).
- Accompagnement : bureau d'études Signaxis.
- Entreprise en charge des travaux : *à définir en temps voulu*.
- Validation : GT, Municipalité, Bénéficiaires, Canton (DGMR).

**Étapes principales :**

1. Mise à jour résultats phase d'étude (liste des pôles à signaler, itinéraires à baliser, etc.).
2. Analyse des emplacements concernés par les pôles à signaler.
3. Production des fiches techniques permettant de visualiser, emplacement par emplacement, la situation actuelle et celle planifiée pour les années à venir.
4. Si nécessaire, rédaction des documents utiles à l'obtention du financement (Conseil communal, Bénéficiaires, etc.).
5. Rédaction du cahier des charges de l'entreprise en charge des travaux.
6. Organisation d'un éventuel appel d'offres.
7. Suivi des travaux (phases de production et d'aménagement des panneaux).
8. Communication éventuelle des résultats.

**Estimation des coûts :**

- Accompagnement : env. 350.- HT/ emplacement à traiter (cf. ex. Alpes vaudoises).
- Production, aménagement :
  - Sur la base des résultats de l'étude, maintien de 16 panneaux conformes aux résultats de la phase de planification.
  - Sur la base des résultats de l'étude, nécessité de traiter 12 emplacements pour un total de 20 panneaux à aménager/ à modifier.
  - Des coûts relatifs à l'adaptation du guidage routier qui se montent à un total de 9'200.- HT incluant les frais de production et d'aménagement, sans prendre en compte d'éventuels rabais liés à des économies d'échelle (commande groupée de panneaux) ou d'éventuels prestations prises en charge par les services techniques compétents.

**Financement :**

- Accompagnement :
  - Jusqu'à 50% SPEI (*à confirmer sur la base d'une demande de co-financement cantonal*).
  - Sur la base d'un possible soutien cantonal, modèle de financement lié à la part communale à définir.
- Production, aménagement : *à définir en regard d'une éventuelle contribution des principaux bénéficiaires (prestataires, etc.)*.

**Calendrier :** *à définir en regard de la planification budgétaire communale et d'un éventuel préavis à rédiger.*

**3. DÉVELOPPEMENT D'UN CONCEPT DE SIGNALISATION PIÉTONNE****Contexte général et objectifs :**

- Un état de lieux de la signalisation existante qui montre le besoin d'améliorer les panneaux piétons à l'échelle de certains carrefours (signalisation à double et de sens opposé pour une même dénomination, diversité des outils de signalisation (police de caractère), etc.).

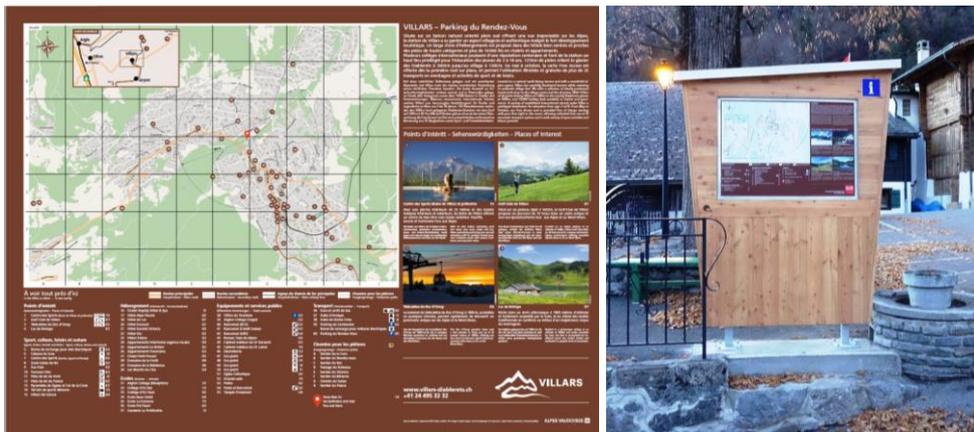
**Gouvernance :**

- Pilotage : *à définir, avec un représentant de Romainmôtier qui sera intégré au groupe de travail constitué pour développer le concept régional de signalisation piétonne (demande LADE en cours de rédaction au niveau de l'ADNV)*.
- Accompagnement : bureau d'études Signaxis.
- Entreprise en charge des travaux : *à définir en temps voulu*.
- Validation : *à définir*.

**Etapas principales :**

1. Constitution d'un GT régional, avec les destinations et communes de l'ADNV motivées par le développement d'un concept régional de signalisation piétonne.
2. Développement du concept avec l'objectif de définir les règles en termes de contenu graphique (texte, images, composition), de mobilier (design, matériaux), d'itinéraires et d'emplacements<sup>14</sup>, en s'appuyant sur l'expérience menée à l'échelle des Alpes vaudoises (projet-pilote cantonal) :

<sup>14</sup> Ex. : aménagement de panneaux d'information à la sortie des gares ou principaux parkings de la commune, au niveau des principaux sites touristiques (Abbatiale), etc..



3. Application du concept sur plusieurs itinéraires et emplacements-pilote.
4. Ajustement et validation du concept.
5. Application du concept sur l'ensemble des itinéraires et emplacements retenus dans le cadre du concept.

#### Estimation des coûts :

- Accompagnement : *à définir.*
- Développement du concept : *à définir.*
- Production, aménagement : *à définir.*

#### Financement :

- Accompagnement : 50% SPEI (*à confirmer*), 50% part locale (*à définir*).
- Développement du concept : 50% SPEI (*à confirmer*), 50% part locale (*à définir*).
- Production, aménagement : 50% SPEI (*à confirmer*), 50% part locale (*à définir*).

#### Calendrier : *à définir.*

## ANNEXES

### **Annexe 1 « Liste des références consultées »**

- Brochure 2017-19, Office du tourisme de Romainmôtier.
- Liste des pôles actuellement signalés, Signaxis (état des lieux, 13 mars 2017).
- Mémento et guide pratique 2020-21, Commune de Romainmôtier-Envy.
- Fiches info : « Découvrir Romainmôtier et environs », « Les producteurs locaux de Romainmôtier et environs », « Se marier à Romainmôtier », Office du tourisme de Romainmôtier.

### **Annexe 2 « Critères de sélection des pôles à signaler, catégorie par catégorie »**

CATEGORIE	CRITERES DE SELECTION
1. Culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation régulière.</li> <li>• Qualité des services et de l'information à disposition.</li> </ul>
2. Economie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se limiter à la sélection : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des pôles retenus au niveau des autres catégories (hébergement, restauration, etc.).</li> <li>- Des zones d'activités économiques (zones artisanales ou industrielles).</li> </ul> </li> <li>• Pour les autres entreprises, mise en place d'une démarche « Bottom-up » : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1. Demande de signalisation qui doit émaner des entreprises.</li> <li>- 2. Evaluation de la demande par une commission ad hoc (Municipalité, commission communale, Police, etc.).</li> <li>- 3. Le cas échéant, signalisation de l'entreprise à l'aide de l'indicateur de direction OSR 4.49 « Entreprise » (point rouge).</li> <li>- 4. Au-delà de trois indicateurs par zone concernée création d'une zone artisanale / industrielle.</li> </ul> </li> </ul>
3. Equipements et services publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'activité commerciale.</li> <li>• Gestion directe ou indirecte par les représentants communaux.</li> <li>• Au bénéfice d'une structure d'accueil propre à recevoir des visiteurs.</li> <li>• Fréquentation régulière par des personnes qui ne connaissent pas le territoire communal.</li> <li>• WC : ouverture 24h/24.</li> </ul>
4. Hébergement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité commerciale régulière.</li> <li>• Inscription au registre du commerce.</li> <li>• Paiement de la taxe de séjour communal.</li> <li>• Au bénéfice d'une structure d'accueil propre à recevoir des visiteurs.</li> <li>• Au bénéfice d'un label (ex. : label FST pour les chambres d'hôte).</li> <li>• Sélection des hôtels qui répondent aux critères de la norme VSS 640 828 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au bénéfice d'au moins cinq chambres.</li> <li>- Servir le petit déjeuner.</li> </ul> </li> </ul>
5. Lieux géographiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sélection des quartiers, villages et hameaux (pôle collectif) avec au minimum plusieurs résidences principales (habitation à l'année).</li> </ul>
6. Nature	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être au bénéfice d'un point d'aboutissement « physiquement » repérable avec information (ex. : parking avec table d'orientation ou panneau didactique).</li> </ul>
7. Restauration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité commerciale régulière.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscription au registre du commerce.</li> <li>• Être au bénéfice d'une structure d'accueil propre à recevoir des visiteurs.</li> <li>• Être au bénéfice d'une patente (avoir au moins 10 places).</li> <li>• Avoir la possibilité de s'asseoir.</li> </ul>
8.	Santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être au bénéfice d'une structure « Urgence ».</li> </ul>
9.	Sport et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Provenance supra-régionale du public-cible.</li> <li>• Fréquentation régulière.</li> <li>• Qualité des services et de l'information à disposition.</li> <li>• Avoir pignon sur rue.</li> </ul>
10.	Transport	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sélection des principales « portes d'entrée » du territoire communal.</li> <li>• Catégorie « Taxi » :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- A considérer comme entreprise.</li> <li>- Une prise de contact qui se fait plutôt par téléphone.</li> </ul> </li> </ul>

### **Annexe 3 « Liste des pôles sélectionnés, catégorie par catégorie »**

CATEGORIE		POLES SELECTIONNES
1.	Culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abbatale du XIe siècle</li> <li>• MAGN</li> <li>• Espace De Andrés – Missirlian</li> <li>• Grange de la Dîme</li> <li>• Galerie La Grange</li> <li>• Maison du Prieur (+ salle à louer)</li> </ul>
2.	Equipements et services publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administration communale (Place du Bourg)</li> <li>• Bibliothèque du Vallon du Nozon</li> <li>• Centre paroissial et culturel (salle à louer)</li> <li>• Cantine de Champbaillard (salle à louer)</li> <li>• Ecole</li> <li>• La Poste dans l'épicerie La Musette</li> <li>• Office du tourisme – La Porterie</li> <li>• UAPE – Le Môtier</li> </ul>
3.	Hébergement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abri PC</li> <li>• Camping Le Nozon,</li> <li>• Chalet « Les Troènes »</li> <li>• Chambre d'hôte Wettstein Harri</li> <li>• Hôtel Le St-Romain</li> <li>• Maison de Champbaillard</li> <li>• Maison Junod</li> </ul>
4.	Lieux géographiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envy</li> <li>• La Bretenausaz</li> <li>• Le Fochau</li> <li>• Romainmôtier</li> </ul>
5.	Restauration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au Gaulois</li> <li>• Brasserie artisanale La Brasse-Mortier</li> <li>• Café boulangerie Fleur de Farine</li> </ul>

- Café-restaurant La Clé d'Or
  - Le Pectinarium
  - Café du Prieur
6. Transport
- Arrêt de bus Place des Marronniers
  - Arrêt de bus Place du Bourg
  - Gare Croy / Romainmôtier
  - Parking du Boléron
  - Parking de Champbaillard